



# IDEAL WORK

## PUROMETALLO-POLISH

Revision n. 1  
Du 02/10/2018  
Imprimé le 20/10/2018  
Page n. 1/5

## Fiche de données de sécurité

### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code: PUROMETALLO-POLISH

Dénomination

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire Protecteur pour surfaces

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale: IDEAL WORK SRL  
Adresse: Via Kennedy, 52  
Localité et Pays: 31030 Vallà di Riese Pio X (TV)  
Italie  
tél. +39 423 /4535  
fax +39 423 /748429  
[sicurezza@idealwork.it](mailto:sicurezza@idealwork.it)

Adresse électronique d'une personne compétente  
responsable de la fiche de données de sécurité

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à:

Centre antipoison de :  
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de  
Angers 4 Rue Larrey  
Angers  
Téléphone: +33 2 41 35 33 30  
Fax: +33 2 41 35 55 07  
Numéro d'appel d'urgence: +33 2 41 48 21 21

### SECTION 2. Identification des dangers.

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé dangereux selon les dispositions du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et ses modifications et ajustements ultérieurs).

#### 2.1.1 Règlement 1272/2008 (CLP) et modifications et ajustements ultérieurs

Classifications et indications de danger:

#### 2.2. Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger: -

Avertissements: -

Mentions de danger: -

Conseils de prudence: -

#### 2.3. Autres dangers

Information non disponible

### SECTION 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Information non applicable

#### 3.2 Mélanges

Le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour la santé ou pour l'environnement, conformément aux dispositions des directives 67/548 / CEE et / ou du règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP) (et de leurs modifications et ajustements ultérieurs) en quantités nécessitant la déclaration.

### SECTION 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Pas spécialement nécessaire. Dans tous les cas, le respect des règles de bonne hygiène industrielle est recommandé.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Aucun épisode d'atteinte à la santé imputable au produit n'est connu.

#### 4.3. Indication de la nécessité de consulter immédiatement un médecin et des traitements spéciaux.

Information non disponible



# IDEAL WORK

## PUROMETALLO-POLISH

Revision n. 1  
Du 02/10/2018  
Imprimé le 20/10/2018  
Page n. 2/5

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### MOYENS D'EXTINCTION ADAPTÉS

Les moyens d'extinction sont: dioxyde de carbone et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements du produit qui ne sont pas brûlés, de l'eau nébulisée dissipera les vapeurs inflammables et protégera les personnes engagées contre la fuite.

##### MOYENS D'EXTINCTION INADAPTABLES

N'utilisez pas de jets d'eau.

L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, mais elle peut également être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés à la flamme, ce qui évite les incendies et les explosions.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### RISQUES D'EXPLOSION EN CAS D'INCENDIE

Le produit, s'il est impliqué dans une quantité importante d'incendie, peut considérablement l'aggraver. Éviter de respirer les produits de combustion.

#### 5.3. Recommandations pour les pompiers

##### INFORMATIONS GÉNÉRALES

En cas d'incendie, refroidissez immédiatement les conteneurs pour éviter tout risque d'explosion (décomposition du produit, surpression) et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Portez toujours un équipement de protection contre le feu complet. Si possible, sans risque, retirez les récipients contenant le produit du feu.

#### ÉQUIPEMENT

Vêtements de lutte contre l'incendie normaux, tels qu'un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (EN137), comprenant un ignifuge (EN 469), des gants ignifuges (EN659) et des bottes de pompier (HO A29 ou A30).

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence

Protection respiratoire en cas de vapeurs ou de poussière en suspension dans l'air. Ces indications sont valables pour les travailleurs au travail et pour les interventions d'urgence.

#### 6.2 Précautions environnementales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer avec de la terre ou un matériau inerte. Recueillez la plupart des matériaux et éliminez les résidus avec des jets d'eau. L'élimination du matériel contaminé doit être effectuée conformément aux dispositions de l'article 13.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Toutes les informations concernant la protection personnelle et l'élimination sont données dans les sections 8 et 13.

### SECTION 7. Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulez le produit après avoir consulté toutes les autres sections de cette fiche de données de sécurité. Eviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gardez le produit dans des récipients clairement étiquetés. Tenir les conteneurs à l'écart des matières incompatibles en vérifiant la section 10.

#### 7.3 Utilisation finale spécifique

Information non disponible

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Information non disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition Respectez les mesures de sécurité lors de la manipulation de produits chimiques.

##### PROTECTION DES MAINS

Pas nécessaire.

##### PROTECTION DE LA PEAU

Pas nécessaire.

##### PROTECTION DES YEUX

Pas nécessaire.



# IDEAL WORK

## PUROMETALLO-POLISH

Revision n. 1  
Du 02/10/2018  
Imprimé le 20/10/2018  
Page n. 3/5

### PROTECTION RESPIRATOIRE

Nous recommandons l'utilisation d'un masque de filtre de type P (voir norme EN 149) ou d'un dispositif équivalent, dont la classe (1,2 ou 3) et les besoins réels doivent être définis en fonction du résultat de l'évaluation des risques

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat Physique:	Liquide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Doux
Seuil olfactif:	Non disponible
pH:	non disponible
Point de fusion et de congélation:	Non disponible
Point d'ébullition initial	Non disponible
Plage d'ébullition	Non disponible
Point d'éclai	r> 60 ° C
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité des solides et des gaz	Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	Non disponible
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Solubilité	partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol / eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible

### 9.2 Autres informations

Information non disponible

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Il n'y a pas de risque particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne sont pas prévisibles dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucun en particulier. Cependant, le coller

### 10.5 Matières incompatibles

Information non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Information non disponible

## SECTION 11. Informations toxicologiques

Aucun épisode d'atteinte à la santé dû à une exposition au produit n'est connu. Dans tous les cas, il est recommandé de respecter les règles de bonne hygiène industrielle.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information non disponible

## SECTION 12. Informations écologiques

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a atteint les cours d'eau ou les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation.



# IDEAL WORK

## PUROMETALLO-POLISH

Revision n. 1  
Du 02/10/2018  
Imprimé le 20/10/2018  
Page n. 4/5

### 12.1 toxicité

Information non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Information non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Information non disponible

### 12.4 Mobilité du sol

Information non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB dans des pourcentages supérieurs à 0,1%.

### 12.6 Autres effets indésirables

Information non disponible

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

Réutiliser, si possible. les résidus du produit en tant que tel doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une entreprise autorisée à gérer les déchets, conformément aux réglementations nationales et éventuellement locales.

### EMBALLAGE CONTAMINÉ

Les emballages contaminés doivent être envoyés pour récupération ou élimination conformément aux réglementations nationales en matière de gestion des déchets.

## SECTION 14. Informations relatives au transport

### Informations de transport

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon les dispositions en vigueur concernant le transport de marchandises dangereuses par route (AD), par chemin de fer (RID), par mer (Code IMDG) et par avion (IATA).

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Catégorie Seveso

aucun

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n ° 1907/2006

aucun

Substances figurant sur la liste des candidats (article 59 du règlement REACH)

aucun

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH)

aucun

Substances soumises à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

aucun

Substances soumises à la Convention de Rotterdam

aucun

Substances soumises à la Convention de Stockholm

aucun

Bilans de santé

Information non disponible

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange et les substances qu'il contient.

## SECTION 16. Autres informations

### LÉGENDE:

- ADR: accord européen pour le transport de marchandises dangereuses par route

- NUMÉRO CAS: numéro du service de résumé chimique

- CE50: Concentration qui agit à 50% de la population soumise aux tests

- CE NUMBER: numéro d'identification dans ESIS (archive européenne des substances existantes)

- CLP: règlement CE 1272/2008

- DNEL: niveau dérivé sans effet

- EmS: Calendrier d'urgence

- SGH: Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

- IATA DGR: réglementation pour le transport de marchandises dangereuses de l'association internationale du transport aérien



# IDEAL WORK

## PUROMETALLO-POLISH

Revision n. 1  
Du 02/10/2018  
Imprimé le 20/10/2018  
Page n. 5/5

- IC50: concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests  
- IMDG: code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses  
- OMI: Organisation Maritime Internationale  
- INDEX NUMBER: numéro d'identification dans l'annexe VI du CLP

- CL50: concentration létale 50%  
- DL50: dose létale à 50%  
- OEL: niveau d'exposition professionnelle  
- PBT: persistant, bioaccumulable et toxique selon REACH  
- PEC: concentration environnementale prévisible  
  
- PEL: niveau d'exposition prévisible  
- PNEC: concentration prévisible sans effet  
- REACH: règlement CE 1907/2006  
- RID: réglementation du transport international de marchandises dangereuses par train  
- TLV: valeur limite seuil  
- TLV CEILING: concentration à ne pas dépasser à tout moment d'exposition professionnelle  
- TWA STEL: limite d'exposition à court terme  
- TWA: limite d'exposition moyenne pondérée  
- COV: composé organique volatil  
- vPvB: très persistant et très bioaccumulable selon REACH  
- WGK: classe de danger pour le milieu aquatique (Allemagne)